

# Le NON qui déverrouillera

## **Le référendum sur le projet de traité constitutionnel n'est pas un référendum comme un autre.**

L'enjeu est colossal. Il s'agit de savoir, si les vingt-cinq peuples qui forment l'Union européenne vont être soumis pour des décennies à une Constitution qui instaure les principes du capitalisme le plus sauvage comme Loi fondamentale. **Ou, si pour la première fois, le mécanisme infernal de construction, d'une Europe ultra-libérale pourra être enrayé, permettant ainsi, de commencer à bâtir une Europe sociale et solidaire.**

Ce projet de traité constitutionnel, n'a pas la même nature que les traités qui ont jalonné l'histoire de l'Union européenne. Tout acte législatif, toute décision politique ou économique, qu'il soit national ou européen devra respecter la constitution.

**Salariés du privé, agents des services publics, artisans, agriculteurs, sans-emplois, retraités, étudiants... nous sommes tous menacés, dans nos projets d'avenir, dans notre mode de vie, par cette Constitution.** Elle est fondée sur le dogme de « la concurrence libre et non faussée » sur lequel la Commission s'appuiera pour faire respecter les « libertés de marché », et l'indépendance de la BCE.

Ces deux principes fondateurs d'une économie capitaliste hyper-libérale traversent tout le texte de manière obsessionnelle.

**Ainsi, la Constitution structure un ordre social et économique qui permettra d'attaquer – via la BCE, la Commission européenne et la Cour de justice européenne – toute politique d'alternative économique, sociale et toute avancée des droits permettant aux citoyens et aux salariés d'intervenir dans les entreprises pour l'efficacité sociale.**

A titre d'exemple, le système de financement de l'industrie cinématographique française serait mis en cause ou encore toute forme de taxation des transactions financières, comme la taxe Tobin, serait rendue illégale car contraire à la liberté de circulation sans entrave des capitaux. L'officialisation constitutionnelle de la concurrence fiscale, conjuguée avec la mise en concurrence acharnée entre travailleurs, l'institutionnalisation du respect des diktats de l'OMC, démultiplieront délocalisations intra et extra européennes et dumping social.

Les tenants du « oui » affirment que la Constitution Giscard est le texte le plus social jamais écrit en Europe et que les services publics n'y ont jamais été aussi bien défendus.

Pourtant, au « droit à l'emploi » et au droit « pour tout travailleur de participer à la gestion des entreprises » figurant dans la Constitution française sont opposées la « liberté d'entreprise » et la liberté de marché « de chercher un emploi et de travailler ».

Le concept d'« économie sociale de marché » est illusoire quant on sait qu'il fait référence à l'Allemagne et à ses quatre à cinq millions de chômeurs et aux réformes anti-sociales de Schröder.

**Face au besoin de sécurisation de tous les moments de la vie à partir de l'emploi et de la formation, la Constitution institutionnalise une société de précarité généralisée. Nous voulons, au contraire, dès maintenant, faire avancer le projet d'une Sécurité d'emploi et de formation pour tous.** Ce sont, par exemple, les propositions de moratoire suspensif et de droit de contre-propositions des salariés en matière de gestion, pour lutter contre les licenciements et les délocalisations.

**La Constitution ne parle nullement de service public,** elle met en avant des « services d'intérêt général et services d'intérêt économique général » pouvant être assumés par des entreprises privées ou privatisables sous domination de la rentabilité financière. **Tous les services publics, même ceux qui relèvent du régalién, sont menacés de déréglementations et de privatisations.** Elle met en application les préceptes de l'OMC en matière de services, à l'image du projet de directive Bolkestein. Elle consacre la marchandisation de biens publics comme l'énergie, l'eau, la culture, l'éducation, la santé etc. Elle restreint drastiquement les possibilités d'aides publiques et interdit aux entreprises publiques de bénéficier de financements privilégiés alternatifs au marché financier.

**Les services publics ne doivent pas être conçus comme une exception au marché mais ils devraient être au cœur d'une autre construction européenne.** Cela signifie de nouvelles entreprises publiques, de nouveaux établissements publics qui soient émancipés du marché, dans un but d'intérêt commun et d'efficacité sociale.

Un rôle capital est dévolu à la BCE. Elle échappe à tout réel contrôle parlementaire. Sa mission essentielle est, non pas l'emploi, mais « la stabilité des prix » pour, en fait, protéger la valeur des capitaux. Cette fonction de la BCE conjuguée au rationnement des dépenses publiques et sociales, accroît les prélèvements financiers sur les richesses produites au détriment des salaires et du social.

# l'avenir de l'Europe

Alors que la priorité de la BCE devrait être l'aide à l'emploi et la croissance réelle, sous contrôle des parlements nationaux et européen, en s'appuyant sur les initiatives et les projets décentralisés des salariés, des citoyens, des élus sur le terrain.

Un fil rouge traverse l'histoire de la construction européenne, du traité de Rome en 1957 jusqu'au projet de Constitution Giscard : **l'absence de démocratie.**

Dès le début de l'élaboration du projet de Constitution, le choix a été fait d'exclure les peuples au bénéfice d'un processus d'élaboration de sommet. Aucun débat préalable n'a eu lieu dans les états membres, pas même sur la question de l'utilité d'une constitution supranationale plutôt que celle d'un nouveau traité respectant enfin la souveraineté des différents peuples européens.

**Alors que toutes les constitutions démocratiques du monde fixent la répartition des pouvoirs, les valeurs communes et les droits fondamentaux des citoyens, aucune n'inclut, comme le fait le projet Giscard, un programme politique de gouvernement, ceci étant du ressort des gouvernements et des majorités parlementaires.** On pourrait résumer la répartition des pouvoirs par la formule « **Tous les pouvoirs décisifs à la Commission européenne, au Conseil européen et à la BCE** ». En effet, le Parlement européen, seule institution issue du suffrage universel direct, n'est pas législateur à part entière, il partage cette fonction avec le Conseil des ministres. Seule la Commission a réellement l'initiative des lois. En fait, les peuples européens sont dépossédés de leur souveraineté.

Les partisans du « oui » prétendent qu'une « Europe puissance » permettrait de faire face à la domination des États-Unis. **Le projet Giscard propose tout le contraire, car il intègre totalement l'Europe à l'OTAN, et s'inscrit entièrement dans la politique du FMI.** C'est-à-dire, dans le cadre économique voulu par les États-Unis. Pour imposer Maastricht, l'argument, avait été le même : « il faut l'Euro pour contrer le dollar ». On mesure les résultats de cette politique à l'heure actuelle avec la baisse du dollar et l'Euro fort qui contribue à plomber la croissance européenne... Si on avait appliqué le projet de constitution dans les années 70-80, Airbus n'aurait pas pu naître, car contrevenant au principe de la « concurrence libre et non faussée » et donc Boeing serait à l'heure actuelle en situation de monopole.

**En se plaçant sous la coupe de l'OTAN, l'Union Européenne, s'interdit tout outil de défense indépendant**

**des États-Unis, et participe de fait au financement du complexe militaro-industriel américain.**

Battre la Constitution Giscard, c'est mettre en échec une forme de construction européenne dépossédant les citoyens de leurs droits démocratiques, sociaux et économiques.

Ce n'est ni vers un fédéralisme super-étatique de cette Constitution, ni vers un retour illusoire à une souveraineté nationale étroite qu'il faut avancer, mais vers un confédéralisme de type nouveau.

Dire « non » à la Constitution Giscard, c'est ouvrir la voie à l'écriture d'un nouveau traité qui mettrait l'Europe sur de nouvelles bases : une Europe qui parte des besoins des peuples qui la composent. Une Europe dont les services publics soient un élément moteur, une Europe sociale, donc de développement humain, une Europe, confédération de nations unies et associées, qui redonne des pouvoirs d'élaboration et de contrôle aux citoyens, aux élus, aux salariés dans une nouvelle architecture d'organisation démocratique où la nation, peut être un des champs privilégiés où se conjuguent démocratie participative et démocratie représentative. Une Europe de coopération solidaire, débarrassée du pacte de stabilité. Une Europe qui résolument s'attaque au « marché du travail » en faisant sienne une politique de sécurité d'emploi et de formation. Une Europe de « l'harmonisation sociale par le haut ».

**Avec ce référendum, on mesure la responsabilité du peuple français, de la gauche et du Parti communiste français. Si dans notre pays, le non l'emportait, non seulement le projet de Constitution serait repoussé pour l'ensemble de l'Europe, mais la voie à une réorientation radicale de la construction de l'Union européenne serait enfin ouverte. Chaque voix comptera. Ce référendum engage non seulement l'avenir de l'Europe, celui de notre pays, mais aussi notre propre avenir individuel.**



**Jacky Hénin**  
Député européen  
GUE/NGL  
Membre du Conseil  
national du PCF